SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 14 août 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Absences motivées : Messieurs les conseillers Kevin Patenaude et Patrick Barry;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 39, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

1.

2023-08-0639

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
- 4. <u>DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL</u>
 - 4.1 Demandes transmises au Conseil
 - 4.1.1 Lettre de la Fabrique
 - 4.1.2 Annulation des frais de location de la petite salle du Centre communautaire
 - 4.2 Demandes des personnes présentes dans la salle
- 5. URBANISME
 - 5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juillet 2023
 - 5.1.1 140, rang de la Montagne dérogation mineure : stationnement
 - 5.1.2 834, rang Chartier demande pour un chenil
 - 5.2 Mandat membre du Comité consultatif d'urbanisme siège # 1,3 et 5 : renouvellement
- 6. <u>VOIRIE</u>
 - 6.1 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu entretien du 3e Rang Nord : entente
 - 6.2 Reconstruction d'une feuille de tuyau en béton armé sur le 3e Rang
- 7. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
 - 7.1 Répartition du service d'incendie de Saint-Alexandre
- 8. LOISIRS
 - 8.1 Halte de la piste cyclable du rang Kempt fresque : soumission
 - 8.2 Terrain de baseball : ajustement des coûts
 - 8.3 Démission de la coordonnatrice des loisirs
 - 8.4 Carte de crédit pour achat bibliothèque
 - 8.5 Vente de livres usagés automne 2023
 - 8.6 Prévente de billets et encan pour concert de Noël
 - 8.7 Ensemble de pickleball pour gymnase

- 9. <u>COMPLEXE MUNICIPAL</u>
 - 9.1 Hampes à drapeau pour salle du Conseil : entérinement
- 10. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 10.1 Comptes du mois
- 11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 11.1 Collecte de sang Héma-Québec : achat de repas pour bénévole et nomination d'un responsable et d'un substitut
 - 11.2 Site Internet frais récurrents ViGlob
 - 11.3 Assurance collective UMQ: renouvellement
 - 11.4 Transaction et quittance dossier chien dangereux
- 12. <u>COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS</u>
- 13. <u>SÉCURITÉ</u>
- 14. <u>CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI</u>
- 15. VARIA
- 16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 17. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
 - Avec le point Varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2023-08-0640

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

• **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

- 4.1 Demandes transmises au Conseil
 - 4.1.1 Lettre de la Fabrique

2023-08-0641

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie d'une lettre de la Fabrique de la Paroisse de Mont-Saint-Grégoire concernant l'avenir de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Fabrique souhaitent planifier une rencontre avec les membres du Conseil afin de discuter des enjeux monétaires que rencontrent l'église et le presbytère;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu:

- **De suggérer** les dates suivantes aux membres de la Fabrique afin que la réunion demandée ait lieu le plus rapidement possible :
 - o Mardi 29 août 2023 à 18 h 30 ou 19 h;
 - o Jeudi 7 septembre 2023 à 18 h 30 ou 19 h;
 - o Lundi 11 septembre 2023 à 19 h;
- De transmettre la présente résolution à la présidente de la Fabrique dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 Annulation des frais de location de la petite salle du Centre communautaire

2023-08-0642

CONSIDÉRANT QU'une citoyenne a fait la location de la petite salle du Centre communautaire pour une fête privée;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne avait fait la demande que les décorations et dessins du camp de jour soient retirés des murs avant qu'elle ne prenne possession de la salle et que cela n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne avait aussi fait la demande que des chaises et des tables supplémentaires lui soient fournies et que cela n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne, avec preuve à l'appui, a dû effectuer le ménage et l'arrangement de la salle elle-même avant son évènement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de remboursement d'un montant de 120 \$ de la citoyenne, car elle juge ne pas avoir été desservie de façon appropriée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

• De rembourser les frais complets de location de la salle de 180 \$ à la locatrice en guise de dédommagement pour l'état général de la petite salle communautaire lors de sa prise de possession, ainsi que pour le manque de tables et de chaises qui lui avait été promis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

Un citoyen propose que le Municipalité offre un programme de remboursement de frais de non-résident pour les activités sportives et culturelles offertes dans d'autres municipalités. Il suggère une forme de remboursement à pourcentage selon le montant de l'inscription à une activité.

જો

Un citoyen demande à ce qu'un règlement municipal soit instauré afin d'interdire la tonte de pelouse le dimanche. Il demande aussi à ce qu'il y ait une présence policière plus accrue sur la piste cyclable à l'intersection du rang Double, car la signalisation mise en place est rarement respectée.

~

Un citoyen informe les membres du Conseil qu'une surface de Dek hockey complète, avec des estrades, est à vendre à Richelieu pour environ 30 000 \$ et qu'il s'agirait d'une belle alternative pour la Municipalité.

5. URBANISME

5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2023

5.1.1 140, rang de la Montagne – dérogation mineure : stationnement

2023-08-0643

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-158 visant à autoriser 3 cases de stationnement sur le lot 4 159 821, situé au 140, rang de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone mixte (M-5), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit 6 cases de stationnement. Dans le présent cas, une diminution de 3 cases de stationnement est demandée;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une case de stationnement en cours arrière ou latérale;

CONSIDÉRANT QUE dans le présent cas, l'aménagement paysager devrait être défait pour se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

• **D'accorder** la présente demande de dérogation mineure afin de permettre une diminution de 3 cases de stationnement du 140, rang de la Montagne, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.2 834, rang Chartier - demande pour un chenil

2023-08-0644

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une demande concernant un projet de chenil au 834, rang Chartier;

CONSIDÉRANT QU'un chenil doit être à plus de 1 000 m des limites des zones RAG;

CONSIDÉRANT QU'un chenil doit être à plus de 350 m de toute habitation avoisinante;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives aux chenils du règlement de zonage 2009-185 ne seraient pas respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

• De refuser la demande concernant un chenil au 834, rang Chartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Mandat membre du Comité consultatif d'urbanisme – siège # 1, 3 et 5 : renouvellement

2023-08-0645

CONSIDÉRANT QUE les mandats de monsieur Karl Gola (siège 1), de monsieur Alexandre Viens (siège 3) et de monsieur Bruno Guillet (siège 5) en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme sont venus à échéance en juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Karl Gola, Alexandre Viens et Bruno Guillet ont manifesté leur intérêt afin de renouveler leur mandat respectif;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

De renouveler les mandats de monsieur Karl Gola, de monsieur Alexandre Viens et de monsieur Bruno Guillet aux sièges 1, 3 et 5, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

VOIDIE

6. <u>VOIRIE</u>

6.1 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – entretien du 3^e Rang Nord : entente

2023-08-0646

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour assurer l'entretien d'une partie du 3^e Rang Nord et du rang Kempt a pris fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de la nouvelle entente d'une durée de 5 ans proposée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la nouvelle plate-forme de compostage de Compo Haut-Richelieu tire à sa fin et qu'elle sera en opération sous peu;

CONSIDÉRANT l'importante augmentation de l'affluence de camions lourds que cela apportera sur le 3^e Rang Nord;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De proposer** une rencontre aux représentants de la Ville de Saint-Jeansur-Richelieu afin de discuter de l'entente avant d'en faire la signature;
- **De transmettre** la présente résolution à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi qu'à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Reconstruction d'une feuille de tuyau en béton armé sur le 3e Rang Nord

2023-08-0647

CONSIDÉRANT QU'une partie de tuyau composant un ponceau sous le 3^e Rang Nord s'est affaissée et qu'elle doit être réparée le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT les recommandations et l'estimation de monsieur Alain Charbonneau pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2023-12 par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de reconstruction d'une feuille de tuyau en béton armé sur le 3^e Rang Nord;
- **De nommer** monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Adoptee a Fanariii

7. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 Répartition du service d'incendie de Saint-Alexandre

2023-08-0648

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la résolution numéro 23-08-166 de la Municipalité de Saint-Alexandre concernant leur intention de demander à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de préparer une étude de regroupement pour le service de répartition des services d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre invite les autres municipalités de la MRC à se joindre à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine Saint-Germain propose et il est résolu :

- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire se joigne à la Municipalité de Saint-Alexandre afin de proposer à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de procéder à une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu:
- De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Saint-Alexandre, ainsi qu'à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. LOISIRS

8.1 Halte de la piste cyclable du rang Kempt - fresque : soumission

Le point suivant est reporté afin d'être discuté lors de la préparation du budget 2024.

8.2 Terrain de baseball : ajustement des coûts

2023-08-0649

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, les membres du Conseil ont demandé à recevoir plus d'informations concernant l'ajustement des coûts du changement de lumières au DEL du terrain de baseball (réf. résolution 2023-07-0632);

CONSIDÉRANT la lettre explicative du maître électricien en charge des travaux monsieur Sébastien Phénix des Électriciens Phénix inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De libérer** le chèque destiné au paiement des factures numéro 1163 et 1168 pour les travaux de remplacement des lumières au DEL du terrain de baseball par l'entreprise les Électriciens Phénix inc.;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Démission de la coordonnatrice des loisirs

2023-08-0650

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre de démission de madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE madame Ashworth restera en poste jusqu'au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

• **De procéder** au dépôt officiel de la lettre de démission de madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4 Carte de crédit pour achat bibliothèque

Le point suivant est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.5 Vente de livres usagés Automne 2023

2023-08-0651

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu la demande de la coordonnatrice des loisirs, madame Audrey Ashworth afin de tenir une vente de livre usagé à la bibliothèque, le dimanche 17 septembre 2023 au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la petite salle du Centre communautaire est disponible à cette date;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- De permettre à madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs et responsable de la bibliothèque, d'organiser une vente de livres usagés le dimanche 17 septembre 2023;
- **De réserver** la petite salle du Centre communautaire pour la tenue de l'évènement selon les heures nécessaires à madame Ashworth.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Prévente de billets et encan pour concert de Noël 8.6

2023-08-0652

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, les membres du Conseil ont autorisé la tenue d'un concert de Noël à l'église le 16 décembre 2023 (réf. résolution 2023-05-0566);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de la demande de la coordonnatrice des loisirs, madame Audrey Ashworth afin de faire une prévente de billets pour ledit concert, ainsi qu'un tirage de panier de cadeaux de Noël dont une partie des profits seront remis au Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région (ci-après « CAB »);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu:

- D'autoriser madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, de faire une prévente de billets pour le concert de Noël et de tenir un tirage, ouvert à toute la population, de paniers de Noël;
- De remettre une partie des profits du concert de Noël au CAB d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.7 Ensemble de pickleball pour gymnase

2023-08-0653

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu la demande de la coordonnatrice des loisirs, madame Audrey Ashworth afin d'équiper la Municipalité d'un ensemble de pickleball supplémentaire, dû à la demande grandissante des citoyens qui pratique ce sport;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Sport-Inter Plus pour la fourniture dudit équipement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu:

- D'autoriser l'achat d'un ensemble de pickleball auprès de l'entreprise Sport-Inter Plus pour un montant de 375,91 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission numéro D899528 datée du 10 août 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- De prendre les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. COMPLEXE MUNICIPAL

9.1 Hampes à drapeau pour salle du Conseil : entérinement

2023-08-0654

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à l'obligation d'afficher le drapeau du Québec dans la salle du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent aussi que les drapeaux de la MRC du Haut-Richelieu et de la Municipalité soient affichés;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'achat de 3 hampes à drapeau pour la salle du Conseil municipal auprès de l'entreprise Amazon, pour un montant de 282 \$, toutes taxes incluses, selon la facture datée du 7 août 2023;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Adoptee a runamimi

10. <u>AFFAIRES FINANCIÈRES</u>

10.1 Comptes du mois

2023-08-0655

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 11 août 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 11 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

• **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 227 780,31 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 147 575,50 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

11.1 Collecte de sang Héma-Québec : achat de repas pour bénévoles et nomination d'un responsable et d'un substitut

2023-08-0656

CONSIDÉRANT QU'une collecte de sang organisée par Héma-Québec se tiendra au Centre communautaire le jeudi 31 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir une personne responsable pour ouvrir le Centre communautaire et le barrer à la fin de la journée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de fournir des boîtes à lunch aux 6 bénévoles qui aideront lors de la collecte;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

• **De nommer** monsieur Kevin Patenaude, conseiller municipal, responsable de la collecte de sang du 31 août 2023 et, en cas d'empêchement pour ce dernier, de nommer monsieur Patrick Barry, conseiller municipal, substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.2 Site Internet - frais récurrents ViGlob

2023-08-0657

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, les membres du Conseil ont demandé des explications supplémentaires concernant la facturation des ajustements faits, par l'entreprise ViGlob, sur le site Internet de la Municipalité, par rapport aux coûts récurrents qui sont chargés chaque mois (réf. résolution 2023-07-0632);

CONSIDÉRANT QUE le service de programmation ne fait pas partie des services offerts dans les coûts récurrents selon le contrat signé avec l'entreprise ViGlob:

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ViGlob avait averti la Municipalité des frais encourus pour procéder à la réduction de la police de l'entièreté du site Internet et que cela comprend seulement de la programmation;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De procéder** au paiement d'un montant de 396,66 \$, toutes taxes incluses, à l'entreprise ViGlob, selon la facture numéro VI07893, datée du 13 juin 2023;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.3 Assurance collective UMQ: renouvellement

2023-08-0658

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal et dans le cadre des regroupements d'Assurance collective de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ »), la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et son Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT QUE Malette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'UMQ dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Malette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu:

- Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme récité au long;
- Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés;
- Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;
- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.4 Transaction et quittance dossier chien dangereux

2023-08-0659

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de quittance de la Cour du Québec dans le dossier numéro 755-22-011690-214;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont en accord avec les énoncés dudit projet de quittance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage à respecter et honorer les exigences contenues dans le projet de quittance de la Cour du Québec pour le dossier numéro 755-22-011690-214;
- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse et madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS 12.

Madame la conseillère Julie Robert informe les membres du Conseil qu'une réunion du Comité des communications a eu lieu le jeudi 10 août afin de discuter du plan à adopter pour faire la promotion du site Internet de la Municipalité, ainsi que l'inscription au bulletin municipal en ligne. Elle demande aussi un suivi concernant le programme Omnivigil et sa présence sur le site Internet. De plus, elle mentionne qu'un rappel devra être fait pour que les plaintes citoyennes soient faites sur le formulaire prévu à cet effet, sans quoi, elles seront considérées comme simples commentaires. Des ajustements sur le visuel du site Internet sont déjà prévus afin de remédier à ce problème.

Le point suivant est ajouté en cours de séance.

13. **SÉCURITÉ**

13.1Sécurité des cyclistes - sensibilisation

2023-08-0660

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été mis aux faits de plusieurs situations où la signalisation sur les pistes cyclables de la Municipalité n'a pas été respectée par des cyclistes et que cela met tout le monde à risque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir un soutien dans ses efforts de sensibilisation envers les cyclistes afin que ceux-ci se conforment à la signalisation existante;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la piste cyclable La Montérégiade est la responsabilité du Comité Pro-Piste;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu;

- **De proposer** à l'organisme Pro-Piste l'utilisation de pancarte indiquant que les cyclistes n'ont pas priorité au panneau d'arrêt d'une intersection;
- De faire de la sensibilisation à l'aide des patrouilleurs du Comité et par le biais de ses réseaux sociaux:
- De transmettre la présente résolution au Comité Pro-piste et à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI 14.

Il n'y a aucun point à traiter pour cette section.

15. **VARIA**

Madame la conseillère Julie Robert demande un suivi par rapport au programme d'aide financière pour aînés. Madame la directrice générale et greffière-trésorière Manon Donais a prévu suivre une formation sur le sujet le 22 août 2023 et le sujet sera rediscuté par la suite.

PÉRIODE DE QUESTIONS 16.

Un citoyen demande aux membres du Conseil et à la directrice générale et greffière-trésorière de parler plus fort, car il a du mal à entendre. Il demande aussi à ce que les membres du Conseil respectent l'heure annoncée du début des séances par respect pour les citoyens.

8

Un citoyen demande à ce que la Municipalité ne retire pas complètement la version papier du bulletin municipal qui contient les avis publics. Il est proposé par un autre citoyen de déposer une pile de bulletins au bureau de poste ou encore au dépanneur pour que les gens qui le désirent aient encore accès à une version papier du bulletin.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-08-0661

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-08-0642	2023-08-0655
2023-08-0647	2023-08-0657
2023-08-0649	2023-08-0659
2023-08-0653	

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Manon Donais, directrice générale et Suzanne Boulais, mairesse

greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Suzanne Boulais, mairesse